



SECRETARIAT

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/2006/65
15 mai 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

**COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES ET
DU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ
DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE
DES PRODUITS CHIMIQUES**

Sous-Comité d'experts du transport
des marchandises dangereuses

Vingt-neuvième session
Genève, 3-12 juillet 2006
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**OPTIONS VISANT À FACILITER L'HARMONISATION MONDIALE DES RÈGLEMENTS
RELATIFS AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES
AVEC LE RÈGLEMENT TYPE**

Observations sur les options visant à faciliter l'harmonisation mondiale

Note transmise par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

Historique

1. À la vingtième réunion du Groupe d'experts sur les marchandises dangereuses (DGP/20) de l'OACI, une note fondée sur la note ST/SG/AC.10/C.3/2005/20 ainsi que le rapport sur l'examen informel qui a eu lieu à la vingt-septième session ont été examinés.
2. Un certain nombre de domaines possibles dans lesquels l'harmonisation pourrait être améliorée ont été envisagés, par exemple l'utilisation de la numérotation des dispositions spéciales de l'ONU pour les dispositions particulières qui sont complètement alignées sur les dispositions spéciales équivalentes de l'ONU, et/ou l'identification d'autres dispositions particulières qui ont été modifiées ou qui sont uniques au transport aérien.

3. La réunion est convenue que c'est là un effort qui devrait assurément être appuyé par l'OACI. Cependant, il n'a pas été estimé possible d'examiner la question dans le détail à la réunion DGP/20. Il a été convenu que cet examen devrait être activement entrepris dans le cadre du programme de travail des deux prochaines années.

Suite à donner

4. Le Sous-Comité est invité à prendre note de l'appui de l'OACI pour cette tâche et de son intention de revenir sur la question en 2006-2007.
